

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2011

L'an deux mille onze le 1^{er} avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 25 mars 2011, sous la présidence de Monsieur Emile CABROL, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, GENAILLE, LAPORTE, MELCHIOR, MONNEREAU, REGIS, ROCA, Messieurs, FEDOU, GUSTAVE, MALET, MAZEAU, MEDINA, OTAL, VALLARD.

Etaient absents et représentés: Ont donné pouvoir : Mr ANDREU à Mme GENAILLE, Mr DAVID à Mr MEDINA, Mr FOURNIER à Mr MAZEAU et Mr IZART à Mr CABROL.

Monsieur MALET donne lecture du compte rendu de la séance du 10 décembre 2010; ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur MAZEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Compte Administratif de la Commune
- Compte administratif du service de l'Assainissement
- Budget Primitif de la Commune
- Vote des taux
- Budget du service de l'Assainissement
- Tirage au sort des jurés d'assises 2012
- Rétrocession bandes de terrains par les Consorts Marty
- Projet de modification de l'article 11 du PLU sur les toitures
- Demandes de subventions
- Renouvellement et création de postes
- Stationnement des véhicules rue Principale
- Installations de 10 horloges astronomiques
- Convention pour le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement non collectif
- Questions diverses

1/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Recettes de Fonctionnement	1 411 314,01 €
Dépenses de Fonctionnement	1 299 392,46 €
Excédent de Fonctionnement.....	111 921,55 €
Recettes d'Investissement	473 623,18 €
Excédent reporté	<u>377 921,68 €</u>
Total recettes	851 544,86 €
Dépenses d'Investissement	858 631,51 €
Déficit d'Investissement.....	- 7 086,65 €
 TOTAL des excédents.....	 104 834,90 €

Restes à réaliser

Dépenses	173 030,00 €
Recettes	139 070,00 €
<i>Besoin de financement = 38 960 €</i>	

L'excédent réel de clôture s'élève à : **65 874,90 €**

2/ COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Recettes d'exploitation	101 664,02 €
Excédent reporté	<u>57 949,02 €</u>
Total des recettes	159 613,04 €
Dépenses d'Exploitation	127 335,63 €
Excédent d'Exploitation	32 277,41 €
Recettes d'Investissement	268 144,41 €
Excédent Reporté	<u>373 489,18 €</u>
Total des recettes	641 633,59 €
Dépenses d'Investissement	62 597,26 €
Excédent d'Investissement.....	579 036,33 €
TOTAL des excédents.....	611 313,74 €

Restes à réaliser

Dépenses	405 100,00 €
Recettes	0,00 €
<i>Besoin de Financement = 405 100 €</i>	

L'excédent réel de clôture s'élève à : **206 213,74 €**

Les Comptes Administratifs 2010 du Budget Principal de la Commune et du Service de l'Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

3/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

La lecture des propositions de Monsieur le Maire pour le budget 2011 de la commune se résume à :

Dépenses et Recettes Section de Fonctionnement	1 379 422,00 €
Dépenses et Recettes Section d'Investissement	706 459,55 €
Total Général de l'exercice	2 085 881,55 €

a) <u>Dépenses de l'exercice - Fonctionnement</u>	1 379 422,00 €
● Chapitre 011 - Charges à caractère général	351 560,00 €
● Chapitre 012 - Charges de personnel	724 340,00 €
● Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	31 558,00 €
● Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	243 164,00 €
● Chapitre 66 - Charges financières	28 800,00 €
b) <u>Recettes de l'exercice - Fonctionnement</u>	1 379 422,00 €
● Chapitre 013 – Atténuations de charges	35 700,00 €
● Chapitre 70 - Produits des services	226 900,00 €
● Chapitre 73 - Impôts et taxes	748 580,00 €

● Chapitre 74 - Dotations et participations	359 242,00 €	
● Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	8 000,00 €	
● Chapitre 77 – Produits exceptionnels	1 000,00 €	
c) <u>Dépenses de l'exercice - Investissement</u>		706 459,55 €
Dépenses d'Équipement individualisées en opérations (Ecoles, bâtiments divers, voirie, complexe sportif, mairie, environnement, maison des associations, achat d'un immeuble)	615 030,00 €	
Remboursement d'emprunt – Dettes	84 342,90 €	
Solde d'exécution reporté	7 086,65 €	
d) <u>Recettes de l'exercice – Investissement</u>		706 459,55 €
Virement de la section de fonctionnement	31 558,00 €	
FCTVA – TLE	115 400,00 €	
Excédent de fonctionnement	111 921,55 €	
Subventions	307 580,00 €	
Emprunt	140 000,00 €	

➤ *Le budget 2011 de la commune est adopté à l'unanimité.*

4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Pour équilibrer le Budget 2011 de la Commune, le Produit Fiscal doit s'élever à la somme de 653 754 € ce qui ne nécessite pas une augmentation des taux.

Le Conseil Municipal décide, par 18 voix pour et 1 contre (Mr ANDREU) de maintenir le montant des taux à ceux de 2010, à savoir :

Taxe d'habitation	11,86 %
Taxe Foncier Bâti	13,85 %
Taxe Foncier Non Bâti	122,75 %.

5/ BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

a) Dépenses d'exploitation		138 634,41 €
Charges à caractère général	55 007,41 €	
Charges financières	21 500,00 €	
Opération d'ordre	62 127,00 €	
b) Recettes d'exploitation		138 634,41 €
Ventes produits (TRE, redevance)	82 600,00 €	
Subvention d'exploitation	2 300,00 €	
Résultat reporté de 2010	32 277,41 €	
Opération d'ordre	21 457,00 €	
c) Dépenses d'investissement		647 263,33 €
Opérations d'équipement (station d'épuration, réseaux divers)	593 600,00 €	
Remboursement d'emprunts	32 206,33 €	
Opération d'ordre	21 457,00 €	
d) Recettes d'investissement		647 263,33 €
Subventions	3 600,00 €	
FCTVA	2 500,00 €	
Opération d'ordre	62 127,00 €	
Solde d'exécution reporté	579 036,33 €	

Monsieur le Maire propose que le taux de la redevance d'assainissement soit porté à 1,019 € le m³ d'eau utilisée (0,9705 € depuis 2007) afin de couvrir en partie les dépenses d'exploitation de la nouvelle station d'épuration.

➤ Le Conseil Municipal donne son accord et le budget 2011 du service de l'Assainissement est adopté à l'unanimité.

6/ TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2012

Ont été tirés au sort sur les listes électorales communales:

- Monsieur GAIOT Rémo, Léone demeurant 10 les Demeures d'Ariane
- Madame BERDOULAT, Marie-José, Henriette, Jeanne épouse GAILLARD, demeurant 4 avenue Bellevue
- Monsieur GRI Philippe, Pierre, demeurant 59 promenade du Val de Frosines
- Monsieur LERI Adrien, demeurant 2 impasse Grand Champ
- Monsieur TRANTOUL Christian, Jacques, Bernard, demeurant 32 ter avenue Bellevue
- Monsieur DELÉGLISE Philippe, Michel, Joseph, demeurant 6 avenue Bellevue

7/ RÉTROCESSION DE BANDES DE TERRE PAR LES CONSORTS MARTY

Lors de la réalisation du lotissement par les consorts Marty, il avait été prévu la rétrocession gratuite à la commune de bandes de terre autour de l'unité foncière, d'une part le long du chemin de l'Enguille et d'autre part pour garder l'accès au fossé mère.

Des travaux de réfection du chemin devant être entrepris rapidement, il convient d'accélérer la procédure de cession de ces parcelles qui appartiennent toujours aux Marty. L'Association syndicale, si elle a été créée, en sera informée.

Le Conseil Municipal autorise la reprise des parcelles AC147 – AC148 – AC149 et AC150.

8/ PROJET DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 11 DU PLU SUR LES TOITURES

Monsieur FÉDOU explique qu'en l'état actuel de l'article 11 du règlement du Plan Local d'Urbanisme, la réalisation de toitures terrasse est interdite. Aujourd'hui, certains dossiers d'agrandissement de maisons existantes ou de projets nouveaux prévoient la création de telles toitures. Les demandes sont donc refusées.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur une éventuelle modification du PLU en accordant des aménagements de toits terrasses sous conditions précises (exemple : toitures garage, terrasses à hauteur limitée et à distance des limites séparatives, surface limitée...).

Après débat et compte tenu des positions précédemment prises pour refuser de tels aménagements pour l'urbanisation du quartier Massebiau, le conseil municipal décide de ne pas modifier le PLU.

9/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal autorise les demandes de subventions suivantes auprès du Conseil Général :

- Achat de matériel informatique et travaux de réseau à l'école élémentaire : 5 577,58 €
- Achat d'un jeu extérieur et de gazon synthétique à l'école maternelle : 8 322,47 €
- Aménagement extérieur de la maison des associations : 5 730,97 €
- Achat d'une auto laveuse : 1 990,00 €

10/ RENOUELEMENT ET CREATION DE POSTES

- Renouvellement pour 6 mois du poste occasionnel de l'Adjoint technique à temps non complet au Restaurant Scolaire.
- Renouvellement pour 6 mois du poste d'Adjoint technique pour les services techniques, mais passage à temps complet.
- Création d'un poste pour 6 mois d'Adjoint technique à temps non complet pour des recrutements occasionnels.

Accord unanime du Conseil Municipal.

11/ STATIONNEMENT DES VEHICULES RUE PRINCIPALE

Une étude sur le stationnement rue Principale avec installation éventuelle d'une zone bleue a été demandée à la Direction Départementale des Territoires, afin de permettre une meilleure accessibilité aux commerces.

Deux solutions sont présentées aux conseillers :

- 1- La première consiste à conserver les emplacements de stationnement existants et à réserver quelques places zone bleue.
- 2- La deuxième répond également à la problématique de vitesse des véhicules sur cet axe en cassant la ligne droite et consiste à modifier l'emplacement des stationnements en les déplaçant devant la boulangerie avec places en zone bleue.

La solution 2 est privilégiée. Une réunion avec les commerçants sera prévue rapidement pour information et avis.

Monsieur le Maire souligne la non efficacité du plateau traversant installé, et annonce que la hauteur de celui-ci sera accentuée.

12/ INSTALLATION DE 10 HORLOGES ASTRONOMIQUES

Monsieur MEDINA explique qu'une étude a été demandée au Syndicat d'Electricité pour le remplacement de cellules photoélectriques par des horloges astronomiques sur une grande partie des postes de transformation de la commune. En effet, ce système s'impose comme une solution efficace garantissant de véritables économies d'énergie. L'horloge agit sur les circuits d'éclairage en fonction des heures de lever et de coucher du soleil par programmation.

Le coût de ces installations s'élèverait au plus à 5 927 euros pour la part communale.

Le conseil donne son accord.

13/ CONVENTION POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire propose de conclure un contrat de prestation de service avec Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif. C'est une obligation qui incombe aux communes. Sont concernées les installations existantes mais aussi les installations nouvelles en lien avec l'instruction des permis de construire.

Le coût unitaire des missions est le suivant :

Contrôle périodique des installations existantes : 65,00 €HT

Contrôle de mise hors service d'installations : 69,00 €HT

Instruction des permis de construire et contrôle des travaux : 138,00 €HT

Contrôle des projets et travaux de réhabilitations : 138,00 €HT

Facturation des redevances aux usagers : 1,65 €HT/facture

14/ QUESTIONS DIVERSES

Travaux aux écoles

En raison de sa dangerosité la structure pont installée à l'école maternelle a été enlevée et remplacée par un jeu convenant aux plus petits. Le terrain a été au préalable nivelé et recouvert d'un gazon synthétique.

Ouverture de la Maison des Associations

La maison des associations est opérationnelle depuis début mars. Les deux salles de réunion sont régulièrement occupées et les associations résidentes (Foyer rural, ADMR, Entr'âges, Pause Café) sont installées.

Parcours du cœur

Cette manifestation se déroulera sur la commune de Montberon le Dimanche 3 Avril.

Elle a un rôle de prévention des maladies cardiovasculaires et encourage la pratique d'une activité sportive régulière à travers différentes démonstrations.

Comme l'année dernière sera présente une chaîne de dépistage (cholestérol, glycémie, prise de tension, CO2, conseils de médecins et de diététiciennes).

Le Point Accueil Jeunes de St Genies dans le cadre d'un concours organisé par la Fédération de Cardiologie a créé une vidéo sur le thème 5 fruits et légumes par jour, 1 h d'activité quotidienne, 0 cigarette. Ils ont été aidés dans ce projet par une jeune habitante de St Genies actuellement en terminale audiovisuel et présenteront cette vidéo lors du parcours du cœur.

Mise en service des défibrillateurs

Mme RÉGIS explique que la CCCB a financé cette année, trois défibrillateurs et deux coffrets. Il est prévu au budget futur, un quatrième défibrillateur et deux coffrets;

A St Geniès ont été installés:

- un en extérieur sur le mur de la mairie coté place,
- un autre en extérieur sur le mur de la salle polyvalente,
- un dernier dans la salle des ateliers municipaux (qui sera mis en extérieur à la réception de son boîtier).

Le quatrième sera mis à proximité du centre culturel (médiathèque, boulodrome, église).

La réunion d'information sur l'utilisation d'un défibrillateur, pour St Loup Cammas et St Geniès aura lieu le lundi 4 avril à 18h30 à la Salle Polyvalente de St Geniès et sera animée par le commercial de la société SCHILLER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée